

Annecy, le 9 juin 2022

Soutien aux associations

La campagne des demandes de subventions est ouverte

Quelques chiffres :

Budget annuel 2022
consacré aux subventions
= 14 394 098 €
Nombre d'associations
subventionnées en 2021 :
431

Pour répondre aux besoins du territoire et des habitants, la Ville d'Annecy soutient activement le monde associatif sous différentes formes : prêts de locaux, de matériels, mise à disposition du domaine public lors d'événements, aide à la communication, et bien sûr des aides financières telles que les subventions annuelles ou exceptionnelles. La campagne 2022/2023 de demandes de subvention a débuté le 1^{er} juin.

Chaque année, près de 400 associations œuvrant dans le sport, la culture, la jeunesse, le social, les seniors, la transition écologique et bien d'autres domaines, sont ainsi subventionnées, représentant pour la Ville un budget annuel de plus de 14 millions d'euros.

La campagne des demandes de subventions pour l'année 2022/2023 est ouverte depuis le 1^{er} juin. Les dossiers sont téléchargeables en ligne sur le site www.annecy.fr.

Un accompagnement en ligne pour simplifier la démarche

Pour simplifier la démarche et accompagner les associations, la Ville a mis en ligne de nouveaux documents : conditions d'éligibilité et de recevabilité, notice pour compléter sa demande de subvention, glossaire explicatif du vocabulaire utilisé dans les dossiers de demande de subvention et modèle de tableau pour déposer les éléments financiers. Les dossiers sont à retourner au plus tard pour le 30 septembre 2022.

Les subventions seront versées en 2023, une fois le budget voté en Conseil municipal.

« Depuis plusieurs mois, nous menons un travail conséquent d'harmonisation et d'objectivation des relations entre la Ville et les associations soutenues. Il nous tient à cœur de lier la politique associative de la Ville avec notre projet de mandat de transition écologique, sociale et démocratique ».

Gaël Desmoucelles, conseiller délégué à la Vie associative